



Wallonie

Commune de **CRISNEE**

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - ~~il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ **d'une demande de permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2**

Le demandeur est **Monsieur, Madame CREMERS-TRAN** demeurant à **4342 HOGNOUL, rue Chaussée n°13** dont les bureaux se trouvent à

Le terrain concerné est situé à **4367 KEMEXHE, rue Vincent Bonnechère n°119** et cadastré **3ème division, section A n°328R.**

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

- **Article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : écarts au permis d'urbanisation.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de **9h à 15h** à l'adresse suivante :
Administration communale de Crisnée, rue Favray n°1

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame FACCENDA Vanessa**, téléphone **019/33.83.91**, mail vanessa.faccenda@crisnee.be , dont le bureau se trouve à **l'Administration communale de Crisnée, rue Favray n°1**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 4 septembre 2017 au 18 septembre 2017 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue Favray n°1 à 4367 CRISNEE**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : vanessa.faccenda@crisnee.be





